

NOTA : Document de référence DC 559

FICHIER DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

DEMANDE RELATIVE AUX VISITES

CLASSER AU DOSSIER ► Original = Dossier VC délinquant

Nom de famille (nom du (de la) détenu(e) que vous voulez visiter) ►

Prénom(s) ►

Unité opérationnelle ayant rempli le formulaire

**NOTA : Les zones ombrées sont réservées à l'usage du Service**

VÉRIFICATION EFFECTUÉE AUPRÈS DU CIPC  Oui  Non

Numéro SED ►

Date de naissance ►

Établissement Région

●IMPORTANT●

**LISEZ ATTENTIVEMENT, CAR LE PROCESSUS D'APPROBATION PEUT ÊTRE RETARDÉ SI LE FORMULAIRE N'EST PAS DÛMENT REMPLI.** Répondez à toutes les questions et apposez votre signature aux endroits appropriés. Vous devez joindre **DEUX** photographies récentes de vous avec vue de face de la tête et des épaules seulement d'au moins 5 cm sur 2,5 cm (2 po sur 1 1/2 po) ainsi qu'une **PHOTOCOPIE** de **DEUX** pièces d'identité délivrées par le gouvernement valides, dont au moins une avec photo (permis de conduire, carte d'assurance-maladie, etc.). **VOUS DEVREZ MONTRER CETTE PIÈCES D'IDENTITÉ LORS DE VOTRE VISITE.** Enfin, vous devez remplir le Formulaire d'Accès à un Établissement – demande de vérification du dossier au CIPC afin de demander l'accès. Ce formulaire est situé sur la même page que la demande de visite. **Vous devez acheminer vos demandes par la poste à l'unité des visites et de la correspondance de l'établissement que vous voulez visiter. Les télécopies et les documents numérisés ne seront pas acceptés.**

<http://www.csc-scc.gc.ca/etablissements/001002-0001-fra.shtml>

**NOTA : Si le formulaire n'est pas dûment rempli, cela retardera le processus d'approbation. La divulgation de faux renseignements peut entraîner le rejet de la demande.**

**ÉNONCÉ DE LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**  
Des renseignements personnels à votre sujet sont recueillis en vertu de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition dans le but de vérifier votre admissibilité au programme des visites du SCC. Ces renseignements sont recueillis sans obligation de votre part et sont conservés dans le fichier Visites et correspondance; néanmoins, si vous vous opposez à cet examen, les privilèges de visite vous seront refusés. Les données en question ne peuvent pas être divulguées à d'autres personnes sans votre consentement, SAUF si la communication est justifiée conformément à l'un des alinéas du paragraphe 8(2) de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

Votre nom			Votre date de naissance		Votre lieu de naissance	
Nom de famille		Prénoms (au complet)	Nom de jeune fille (s'il y a lieu)		AAAA-MM-JJ	Ville Province/Pays
N° Rue		Adresse municipale	N° d'app.	Ville	Province	Code postal

Votre adresse postale est-elle la même que votre adresse municipale?  Oui  Non ► Veuillez fournir votre adresse postale :

Votre n° de téléphone		Votre description physique			N° de téléphone où un représentant du SCC peut vous joindre en cas de besoin		N° d'immatriculation du véhicule
Maison		Grandeur	Poids	Couleur des cheveux	Couleur des yeux	Au travail	Autre que résidence
( ) -						( ) -	( ) -

Je suis le (la) \_\_\_ du (de la) détenu(e)

Père  Mère  Époux(se)  Conjoint(e) de fait  Frère

Soeur  Fils  Fille  Victime d'une infraction commise par le (la) délinquant(e)

Autre (bénévole, ami(e), cousin(e), tante, oncle) (précisez le type et la durée des liens) : ►

Expliquez toute circonstance spéciale :

Nom de la personne et n° de téléphone où un représentant du SCC peut la joindre en cas d'urgence		Nom (en lettres moulées)		( ) -		N° de téléphone
Êtes-vous sur la liste des visiteurs d'un(e) autre détenu(e)?			Êtes-vous un visiteur bénévole à cet établissement ou à un autre?			
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui			<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui			
Dans l'affirmative, précisez le nom du (de la) détenu(e) et vos liens ainsi que le nom de l'établissement où le (la) détenu(e) est gardé(e).			Dans l'affirmative, précisez le nom de l'établissement ainsi que celui du groupe dont vous faites partie ou du programme auquel vous participez.			

		Usage réservé au Service	
		Nom	N° SED
Inscrivez le nom de famille, le(s) prénom(s) et la date de naissance de vos enfants n'ayant pas atteint l'âge de la majorité dans la province (voir annexe B de la DC 559 - Visites) pour qui vous demandez des privilèges de visite (voir la section 3 sous <i>Attestation et consentement</i> à la page 3).		Faites-vous actuellement l'objet d'une accusation en suspens?	
Nom de famille et prénom(s) (en lettres moulées)	Date de naissance (AAAA-MM-JJ)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
		Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction criminelle pour laquelle on ne vous a pas octroyé un pardon ou d'une infraction pour laquelle on vous a octroyé un pardon qui a été révoqué?	
		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Veuillez préciser quelle pièce d'identité vous présenterez lors de votre visite. **Une photocopie de cette pièce d'identité doit être jointe à la demande.** ►

Date de réception (AAAA-MM-JJ) et expéditeur (en lettres moulées)	Date d'examen de la demande (AAAA-MM-JJ)		Commentaires
		<input type="checkbox"/> Approuvée	
		<input type="checkbox"/> Rejetée	

### LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION (extraits)

45. Commet une infraction punissable par procédure sommaire quiconque :

- est en possession d'un objet interdit au-delà du poste de vérification d'un pénitencier;
- est en possession, en deçà de ce poste de vérification, d'un des objets visés aux alinéas b) ou c) de la définition d'« objets interdits »;
- remet des objets interdits à un détenu ou les reçoit de celui-ci;
- sans autorisation préalable, remet des bijoux à un détenu ou en reçoit de celui-ci;
- se trouve dans un pénitencier sans y être autorisé.

#### « Objets interdits » :

- substances intoxicantes;
- armes ou leurs pièces, munitions ainsi que tous objets conçus pour tuer, blesser ou immobiliser ou modifiés ou assemblés à ces fins, dont la possession n'a pas été autorisée;
- explosifs ou bombes, ou leurs pièces;
- les montants d'argent, excédant les plafonds réglementaires, lorsqu'ils sont possédés sans autorisation;
- toutes autres choses possédées sans autorisation et susceptibles de mettre en danger la sécurité d'une personne ou du pénitencier.

60. (1) L'agent qui a des motifs raisonnables de soupçonner qu'un visiteur a en sa possession un objet interdit ou un élément de preuve relatif à la perpétration d'une infraction visée à l'article 45 peut le soumettre à une fouille par palpation.

(2) Après lui avoir donné la possibilité de quitter sans délai le pénitencier, l'agent peut soumettre tout visiteur du même sexe à une fouille à nu lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il a des motifs raisonnables de soupçonner que celui-ci est en possession d'un objet interdit ou d'un élément de preuve relatif à la perpétration d'une infraction visée à l'article 45 et est d'avis que la fouille à nu est nécessaire pour le trouver;
- il convainc le directeur du pénitencier de la réalité de ces motifs raisonnables et de la nécessité de procéder à la fouille.

Nom

N° SED

- (3) Lorsqu'un agent a des motifs raisonnables de croire qu'un visiteur est en possession d'un objet interdit ou d'un élément de preuve relatif à la perpétration d'une infraction visée à l'article 45 et qu'une fouille à nu s'avère nécessaire pour le trouver :
- l'agent peut détenir le visiteur afin soit d'obtenir l'autorisation du directeur de procéder à la fouille à nu, soit de recourir aux services de la police;
  - le directeur peut, si l'agent le convainc de la réalité de ces motifs et de la nécessité de la fouille, autoriser un agent du même sexe que le visiteur à effectuer cette fouille.
- (4) Le visiteur ainsi détenu a le droit de connaître dans les plus brefs délais les motifs de sa détention et, avant la fouille, d'avoir la possibilité de recourir sans délai à l'assistance d'un avocat et d'être informé de ce droit.

**Fouilles des visiteurs**

54. (1) Un agent peut, sans soupçons précis, soumettre à une fouille ordinaire – discrète ou par palpation – tout visiteur qui entre dans un pénitencier ou qui en sort.
- (2) Si le visiteur refuse de se soumettre à la fouille visée au paragraphe (1), le directeur du pénitencier ou l'agent désigné par lui peut
- soit lui interdire toute visite-contact et autoriser une visite d'un autre type;
  - soit lui enjoindre de quitter le pénitencier sans délai.

**ATTESTATION ET CONSENTEMENT**

- Je conviens que le Service correctionnel du Canada est le seul habilité à déterminer si je peux visiter un(e) détenu(e). Je conviens en outre que mes privilèges de visite ne seront approuvés que si les résultats de vérification nominale de casier judiciaire sont satisfaisants et je consens par la présente demande à ce que le Service correctionnel du Canada se serve des renseignements fournis dans le présent formulaire pour mener sa vérification. À cette fin, j'atteste que, autant que je sache, les renseignements que j'ai donnés sont exacts et vrais et j'accepte d'informer sans délai la direction de l'établissement de tout changement à ces données. Je conviens également que des vérifications nominales de casier judiciaire soient effectuées tous les deux ans, conformément à la DC 559, dans la mesure où je continue à participer aux visites. Je conviens que le fait de soumettre des renseignements faux ou trompeurs, ou d'omettre de communiquer tout changement à ces données, peut entraîner le rejet de ma demande ou une suspension de mes privilèges de visite pendant une période indéfinie. Enfin, j'accepte d'observer pendant ma visite toutes les politiques et tous les règlements énoncés et je conviens que, dans le cas contraire, mes privilèges de visite seraient vraisemblablement suspendus pour une période indéfinie.
- Je conviens qu'avant chaque visite, je pourrais être soumis(e) à une fouille en vertu de la LSCMLC et du RSCMLC. De plus, je conviens que si je refuse d'être fouillé(e), on peut m'interdire d'entrer dans l'établissement ou on peut remplacer une visite-contact par une visite sans contact.
- Je conviens que mes communications orales, visuelles ou téléphoniques avec un(e) détenu(e) peuvent être interceptées.

Nom (en lettres moulées)

Signature du demandeur

Date (AAAA-MM-JJ)

**À l'intention des visiteurs qui demandent des privilèges de visite pour leurs enfants ou pupilles**

- Aux fins de l'octroi de privilèges de visite à mon enfant ou pupille, j'accepte que sa personne soit fouillée au moyen d'un portique de détection ou d'un détecteur portatif, et que ses effets personnels soient fouillés, conformément aux procédures énoncées à l'article 60.
  - Je conviens que l'établissement peut juger nécessaire que mon enfant ou pupille soit soumis à des fouilles conformément à la DC 566-8 – Fouille du personnel et des visiteurs à cette fin.

 Je consens par la présente à de telles fouilles.
**OU**
 Je veux que l'on communique avec moi avant d'effectuer de telles fouilles, afin d'obtenir mon consentement.

 En outre, je demande  ne demande pas  que moi ou un autre adulte accompagnateur soit présent lors de telles fouilles.

Nom (en lettres moulées)

Signature du parent ou du tuteur

Date (AAAA-MM-JJ)